

COMPTE RENDU CSG

07 Février 2013

Présents : Vladan Koncar, Michel Vancappel, Xavier Flambard, Anne Perwuelz, Damien Soulat, Xavier Legrand, Christine Campagne, Dorothée Mercier, Eric Devaux

Absents : Ahmida El Achari, Daniel Dupont, Philippe Vroman, Ludovic Koehl, Xianyi Zeng, Pascal Bruniaux

Ordre du jour :

- Statuts du GEMTEX ;
- U-Lille, aspects scientifiques : texte U-Lille, 15 propositions MESR ;
- Banc de traction bi axial ;
- Questions diverses.

1. Proposition – Statuts du Laboratoire :

↳ Missions du GEMTEX :

- Développer des recherches scientifiques dans ses domaines d'intérêt (mécanique, composites, textiles, conception orientée vers l'humaines, textiles multifonctionnels et procédés) ;
- Faciliter la diffusion des travaux par ses chercheurs (publication national et internationale, brevets, conférences et journées...)
- Favoriser les collaborations pluridisciplinaires ;
- Participer à la formation doctorale dans les domaines concernés ainsi qu'aux formations de Master ;
- Créer et développer des liens avec le tissu industriel ;
- Monter des collaborations nationales et internationales dans les domaines d'intérêt du GEMTEX

↳ Composition :

Il est composé de 2 catégories :

- Les membres permanents qui sont les chercheurs, enseignants-chercheurs ainsi que les ITA/IATOS en poste à durée indéterminée dans l'un de ses établissements de tutelle ;
- Les membres non permanents : chercheurs, enseignants-chercheurs, personnels techniques/administratifs, dans l'un des établissements de rattachements (professeur invité, contractuels, stagiaires, doctorants, post doc, ATER, professeur émérites, chercheur associés, chercheurs bénévoles...)

L'appartenance (le rattachement) au laboratoire en tant que membre permanent ou associé est assujéti à la proposition du conseil de laboratoire.

Toute démission fera l'objet d'un rapport rédigé par le Directeur. Ce rapport doit être transmis au Conseil Scientifique de l'établissement de rattachement du membre démissionnaire et au Conseil du Laboratoire au plus tard 15 jours après la date de démission.

↳ Instances du laboratoire :

- La Direction :

La Direction du GEMTEX est assurée par le Directeur et un directeur adjoint. Le Directeur du GEMTEX est responsable de la gestion des crédits attribués au laboratoire. Il est responsable de l'élaboration et la mise en

œuvre de la politique scientifique et des programmes de recherche ainsi que des demandes et de l'utilisation des moyens du laboratoire. Il est responsable des missions du laboratoire.

Le Directeur du GEMTEX est nommé par le Directeur de l'ENSAIT après consultation par voie électorale des membres constituant le GEMTEX. La durée de mandat du Directeur du GEMTEX est de 3 ans.

Le Directeur adjoint du GEMTEX est nommé par le Directeur de l'ENSAIT sur proposition du Directeur du GEMTEX, pour une durée de 3 ans. Le Directeur du GEMTEX définit la fiche de mission de son directeur adjoint.

Pour mener à bien ses missions, la Direction du GEMTEX est assistée par un service administratif piloté par un responsable administratif du GEMTEX.

- Le Conseil de Laboratoire du GEMTEX (CLG, ex CSG) :

Le CLG est un outil de management participatif qui aide la direction du laboratoire au pilotage et au fonctionnement du Laboratoire. Le Conseil de Laboratoire se réunit une fois par mois. Il est présidé par le Directeur du GEMTEX. Des réunions supplémentaires peuvent être organisées si des décisions urgentes doivent être prises.

- *Son rôle :*
 - Définir la stratégie scientifique et les thématiques et les thématiques du laboratoire ;
 - Accompagner les enseignants chercheurs dans leur carrière ;
 - Définir et mettre en place des indicateurs de performance ;
 - Développer la communication interne/externe du laboratoire ;
 - Suivre les doctorants après leur soutenance de thèse ;
 - Décider de l'utilisation du budget « Capitalisation pour la Recherche » ;
 - Instruire en amont les projets qui seront présentés aux Conseils de l'ENSAIT.

Composition du CLG :

- Directeur et Directeur adjoint du GEMTEX ;
- 4 membres nommés (responsable de groupes + 1 siège pour assurer la représentativité des établissements de tutelle) ;
- 6 membres élus par collège des personnes (3 Maîtres de Conférences, 2 doctorants ou post doctorants, 1 ITA/IATOS)

La durée du mandat est de 3 ans, hormis pour le collège des doctorants dont le mandat des élus est de 2 ans.

Aux séances du CLG sont invités les directeurs des établissements de tutelle, directeurs de la recherche des établissements de tutelle et le directeur du SAIC de l'ENSAIT.

Le compte-rendu ainsi que l'ordre du jour est communiqué à l'ensemble des membres du GEMTEX.

2. U-Lille : proposition de texte à valider par le CA :

Dans le cadre de l'U-Lille, un texte est à valider par le Conseil d'Administration de chaque établissement :

« Le CA de l'ENSAIT approuve le processus de co-construction de l'Université de Lille en mode projet, fondé sur des propositions de plus-values ... »

Prochain CSG :

Mars 2013 de 09 h 00 à 11 h 00